

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2016, 20H30

• **VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 19 mai 2016**

1- Participation communale à la carte IMAGINE'R

Rapporteur : Mme Valérie RAY

2- Tarification du concert du 3 juillet 2016

Rapporteur : Mme Sylviane MASSONNIERE

3- Tarif de l'atelier « Mémoire »

Rapporteur : Mme Evelyne ALEXANDRE-NOËL

4- GPS&O : avenant aux conventions de gestion provisoire et adoption des annexes

Rapporteur : Monsieur le maire

5- Acquisition de la parcelle AB n° 150

Rapporteur : M. Jean-Louis COTZA

6- Candidature à l'appel à projet du Conseil départemental des Yvelines « Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines » (Prior'Y)

Rapporteur : Monsieur le maire

■ **DECISIONS**

■ **QUESTIONS DIVERSES**

Le maire,



Philippe FERRAND

*Département des Yvelines
Commune de JUZIERS*

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2016**

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Date de convocation : 24 juin 2016

L'an deux mille seize, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la ville de JUZIERS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Philippe FERRAND, Maire.

Présents : E.ALEXANDRE-NOËL, T. HACK, V. RAY, J-L. COTZA, S. MASSONNIERE A. GRAVOT, J. ZIEGLER, M. BINET, M-A. PIEDERRIERE, J-M. BRIANT, D. GRESSIER, G. DUPEU, J-C. LOOS, S. DE ZUTTER, N. COTONNEC-GRESSIEN, I. TYCZYNSKI, P. CHABANNE, J-Y. REBOURS, K. VARIN, C. DEFLUBÉ.

Excusés : E. ANDRÉ (pouvoir à T. HACK), C. GUILLAUME (pouvoir à P. FERRAND), R. LOURME (pouvoir à V.RAY), P. DELAVEAUD, J. OZANNE (pouvoir à J-Y. REBOURS).

Absent : M. FERRY.

Secrétaire de séance : Kitty VARIN

- **Adoption du procès-verbal de la séance précédente : accord à l'unanimité**

- **Retrait du projet de délibération « GPS&O : avenant aux conventions de gestion provisoire et adoption des annexes », faute d'éléments et d'information non encore parvenus à ce jour de la communauté urbaine. : accord à l'unanimité**

N° 34-2016 : Participation communale à la carte IMAGINE'R

Rapporteur : Mme Valérie RAY

Comme tous les ans, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la participation communale à la carte Imagine'R dont le prix pour la rentrée scolaire 2016/2017 est fixé à 191.90 €. Les frais de gestion s'élèvent à 4.00 €, soit une somme totale de 195.90 € par collégien fréquentant un établissement public.

Mme Valérie RAY propose la participation de la commune à hauteur de 78,35 €. Reste donc à la charge des familles la somme de 117,55 €.

L'assemblée est invitée à donner son avis.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, deux abstentions (N. COTONNEC-GRESSIEN, I. TYCZYNSKI)

Décide de fixer la participation communale à la carte Imagine' R par collégien fréquentant un établissement public pour l'année scolaire 2016/2017 à 78,35 €. Reste donc à la charge des familles la somme de 117,55 €.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2016, chapitre 011, article 6247.

N° 35-2016 : Tarification du concert du 3 juillet 2016

Rapporteur : Mme Sylviane MASSONNIERE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs du concert du dimanche 3 juillet 2016 qui aura lieu dans le jardin de la Maison pour Tous de 16h à 21h.

Les tarifs d'entrée proposés pour ce concert ont été définis par la commission Patrimoine, culture et sport, Vie associative, communication et animation en date du 23 mai 2016.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

A l'unanimité,

Décide :

De fixer les tarifs d'entrée pour le concert du 3 juillet selon les modalités suivantes :

- 5 euros sur place
- 3 euros en pré-inscription en mairie

N° 36-2016 : Tarif de l'atelier « mémoire »

Rapporteur : Mme Evelyne ALEXANDRE-NOËL

En partenariat avec Brain up Association, réseau associatif national concevant des programmes de prévention santé et de valorisation de la qualité de vie sous forme d'actions collectives et conventionné par le groupement Prévention Retraite Ile-de-France (PRIF), la commune de JUZIERS a décidé de mettre en place un atelier « Mémoire ».

Brain up Association a mis en place un programme visant à donner les moyens à chaque participant de mieux connaître le fonctionnement de sa mémoire. Cet atelier de 15 personnes maximum proposera 12 séances.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Evelyne ALEXANDRE-NOËL, il est proposé de fixer le montant de la participation pour les 12 séances de l'atelier « *Mémoire* » à 20 € par personne et ce, pour les ateliers organisés en 2016.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide de fixer le montant de la participation pour les 12 séances de l'atelier « *Mémoire* » à 20 €/personne et ce, pour les ateliers organisés en 2016.

N° 37-2016 : Acquisition de la parcelle AB n°150

Rapporteur : M. Jean-Louis COTZA

M. Jean-Louis COTZA expose au Conseil que M. et Mme DUQUESNAY ont mis en vente leur propriété située au 5 rue des Ruisselets et souhaitent régulariser le délaissé de voirie le long de leur propriété en cédant 49 m² à la commune.

Vu la délibération du 12 septembre 2002 fixant le prix des emprises de voirie non délimitées par un plan d'alignement à 15 euros le m²,

Le montant de l'acquisition s'élèvera à 735 euros hors frais de notaire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal est invité à donner son avis,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle.

Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle AB n° 150 au prix de 735 euros hors frais de notaire.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2016.

N° 38-2016 : Candidature à l'appel à projet du Conseil départemental des Yvelines « Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines » (Prior'Y)

Rapporteur : Mme le maire

Le Département des Yvelines a mis en place depuis 2006 une politique en faveur du logement qui a démontré sa pertinence au regard de l'augmentation de 50% de la construction neuve dans les Yvelines entre 2006 et 2014.

La Commune de Juziers a précédemment, par délibération en date du 25 novembre 2010, autorisé Monsieur le maire à signer un contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR) avec le

Département. Celui-ci a permis à la commune de financer, pour partie, le développement des logements aidés sur le territoire.

Le Conseil départemental des Yvelines, par délibération du 19 juin 2015, a fait évoluer son action en présentant une nouvelle politique du logement axée prioritairement sur l'opérationnalité des projets urbains portés par les collectivités à horizon 2020.

Cette politique est portée notamment par le Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle (Prior'Yvelines). Ce programme repose à la fois sur une ingénierie de projets adaptée aux réalités de chaque territoire et sur un soutien financier modulé en fonction de la dynamique territoriale constatée. Ce dispositif est ouvert aux collectivités bâtisseuses dont Juziers fait partie.

Au regard des projets de développement résidentiel, et particulièrement sur les secteurs à enjeux que sont les Frichots-Bocannes, Les Louvetières et la Scierie, la commune, en collaboration avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise également adhérente au dispositif, contribuera à son échelle à l'effort de construction de logements neufs dans les Yvelines sur la période 2015-2020 avec un programme d'environ 110 logement programmés.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines, en date du 19 juin 2015, adoptant la démarche Yvelines / Résidences, et son règlement ;

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines, en date du 19 juin 2015, sur les orientations départementales en faveur du logement, et notamment l'appel à projet Prior'Yvelines ;

Vu la délibération de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise du 23 juin 2016 ;

A l'unanimité,

Autorise:

Le Maire à déposer la candidature de la Commune de Juziers au titre de l'appel à projet Prior'Yvelines.

Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

DECISIONS :

Décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2008 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

- 1- N° 07/16 : Contrat de maintenance : surveillance des toilettes contractuelles, impasse des Tennis**

Contractant :

Michel Plante Systèmes
ZAE du Mouta
40230 JOSSE

Montant de la dépense : 6 035.00 € HT par an

2- N° 08/16 : Contrat de maintenance : maintenance du logiciel G.V.E.

Contractant : LOGITUD Solutions
ZAC du Parc des Collines
53 rue Victor Schoelcher
68200 MULHOUSE

Montant de la dépense : 247.50 € HT par an

3- N° 09/16 : Contrat de maintenance : maintenance des progiciels : CANIS et MUNICIPAL

Contractant : LOGITUD Solutions
ZAC du Parc des Collines
53 rue Victor Schoelcher
68200 MULHOUSE

Montant de la dépense : 372.00 € HT par an

4- N° 09/16 : Contrat de maintenance : maintenance des progiciels : MUNICIPAL MOBILE

Contractant : LOGITUD Solutions
ZAC du Parc des Collines
53 rue Victor Schoelcher
68200 MULHOUSE

Montant de la dépense : 97.50 € HT par an

5- N° 10/16 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle

Contractant : Association RESTEASSISONESTDJALA

11 rue des Aulnaies
78820 JUZIERS

Montant de la dépense : 310.00 € HT

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Conseil départemental : octroi d'une subvention**

Le conseil départemental des Yvelines, par délibération du 18 mars 2016, dans le cadre du dispositif Yvelines Patrimoine (2013-2015) a voté une subvention d'un montant de 35 000 €, au titre du patrimoine protégé hors péril, pour la restauration des bras du transept nord et sud de l'Eglise Saint-Michel (phase 1, tranche conditionnelle 1).

➤ **Lecture de diverses lettres de remerciements pour la subvention municipale :**

- Association des Festivités Juziéroises
- Balad'Art
- Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie
- L'Harmonie de Juziers
- Association Française pour la Recherche sur la Trisomie 21
- La Ligue contre le cancer
- Association Odysée
- Association de la Prévention Routière

➤ Lors du dernier conseil municipal, a été votée la cession d'une petite parcelle communale enclavée au milieu des parcelles appartenant à Monsieur DELAMARE pour l'euro symbolique. en contrepartie Monsieur DELAMARE a donné un chèque de 1500 € à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'Eglise Saint Michel.

➤ Le conseil du 8 septembre 2016 sera décalé d'une semaine au 15 septembre 2016

Fin de la séance à 21h00.

Le maire,



Philippe FERRAND